

Paris, le 18 décembre 2025

## **Loi-cadre transports : France urbaine exprime son incompréhension face à l'absence de mesures de financement des mobilités du quotidien**

Lors d'une réunion ce mercredi 17 décembre rassemblant l'ensemble des participants à la conférence de financement « Ambition France Transports » de mai à juillet, le ministre des Transports, Philippe Tabarot a présenté les contours de la loi-cadre sur les transports.

France urbaine avait activement participé à cette conférence dont les conclusions ont clairement reconnu comme légitimes les besoins de financement des autorités organisatrices des mobilités (AOM). Parmi les préconisations figurait ainsi le renforcement de leurs ressources afin de rendre possible le nécessaire choc d'offre, notamment en déplaçant le versement mobilités. Cette mesure, portée de longue date par l'association, n'a pas rencontré d'opposition lors des travaux de la conférence.

Elle permettrait à plus de 40 millions de français, utilisateurs du transport urbain, habitants des cœurs de villes, des quartiers périphériques, des espaces périurbains et ruraux, de bénéficier d'un meilleur service. Cette mesure agirait en faveur des acteurs économiques et de l'emploi, par les investissements qu'elle génère, tout en répondant aux impératifs sanitaires et écologiques de réduction de la pollution de l'air.

Pourtant, le déplacement du versement mobilité ne figure pas parmi les dispositions présentées par le Ministre et inscrite dans le projet de loi cadre.

Les élus de France urbaine expriment leur incompréhension et, plus largement, s'étonnent de l'absence de mesures de financement des mobilités du quotidien, alors que les besoins augmentent.

France urbaine appelle donc le Gouvernement à intégrer dès à présent dans le projet de loi le déplacement du versement mobilité pour les AOM qui souhaitent en prendre la responsabilité, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Par cette demande, les élus des métropoles, grandes villes et agglomérations ne plaident pas pour une application mécanique et uniforme, mais pour des concertations fines, menées au cas par cas avec les décideurs économiques du territoire, dans un esprit de dialogue et autour

d'une ambition partagée : celle d'améliorer les mobilités du quotidien, notamment les trajets domicile-travail, leviers essentiels de cohésion sociale et de performance économique.

Nombre de responsables économiques locaux, attachées à l'attractivité de leur implantation et à la qualité de vie de leurs collaborateurs, ne s'y trompent pas : conscients des enjeux, ils accompagnent et soutiennent cette démarche de responsabilité et de co-construction.

Les élus de France urbaine attendent une reconnaissance concrète du rôle central que jouent les AOM pour façonner les mobilités de demain. Les préconisations de la conférence « *Ambition France Transport* » doivent désormais se traduire en actes. Le déplaçonnement du versement mobilité en est une composante majeure.

### **Contact presse**

Julie Jollivet

[j.jollivet@franceurbaine.org](mailto:j.jollivet@franceurbaine.org)

07 56 82 43 12